

## SCEPTRES D'OR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

### -LA BRESSE -

#### I- Fiche d'Identité

<b>Nom de la commune</b>	<b>Nombre d'habitant</b>	<b>Département</b>	<b>Maire</b>
La Bresse- Communauté de communes de la Haute Moselotte	13 276 habitants	Vosges	M. Guy VAXELAIRE

#### II- Thème du projet

<b>Thème du projet</b>	<b>Catégorie</b>
Réalisation d'une plateforme de compostage intercommunale à Blanfin (Saulxures-sur-Moselotte)	Réalisation technique/structure innovante Démarche globale

### III- Description et intérêt du projet

Résumé du projet	Originalités
<p>La Communauté de Communes de la Haute-Moselotte (CCHMo) créée au 1<sup>er</sup> janvier 2002, regroupe cinq communes des Hautes-Vosges (Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Ventron et Thiéfosse), ce qui représente environ 13 000 habitants auxquels il convient d'ajouter la population touristique.</p> <p>La réalisation d'une plate-forme de compostage s'inscrivait dans les orientations du projet de territoire défini en 2003 :</p> <p>Axe 4 : «<b>Développer des services adaptés aux besoins, dans une démarche de qualité environnementale</b>»</p> <p>Objectif : «<b>Développer une politique cohérente de gestions des déchets</b>»</p> <p>En décidant de réaliser sa plate-forme de compostage, la CCHMo a affirmé une politique de gestion des déchets conforme aux objectifs fixés par la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement à savoir, notamment, porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35% en 2012 et 45% en 2015.</p> <p>Aujourd'hui, les actions menées par la CCHMo pour optimiser la gestion des déchets présentent un bilan encourageant puisque les résultats sont très proches de cet objectif.</p> <p><b>Intérêt du compostage des déchets verts</b></p> <p>Le volume des déchets verts est estimé en France à 17 millions de m<sup>3</sup> soit environ 3 millions de tonnes par an (source ADEME).</p> <p>La destination principale pour 46% du devenir des déchets verts est la décharge.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un site qui propose des services complets et à la pointe en terme de recyclage des déchets pour les 5 communes</li> <li>- Sensibilisation auprès de la population</li></ul>

<p>Cependant, cette solution est parfaitement inadaptée car la production de méthane par fermentation à l'abri de l'air, la production de jus et de lixivats très chargés en matières organiques entraînent des difficultés importantes quant à la gestion de ces centres de stockage. Il ne faut pas non plus omettre les nouvelles réglementations condamnant la mise en décharge directe de ces déchets fermentescibles à l'horizon 2020.</p> <p>L'incinération, dans le même ordre d'idées, pose problème notamment dans l'alimentation des fours avec le foisonnement des branches et les fortes variations lors de la combustion. En revanche, les déchets verts conviennent parfaitement au traitement par compostage de par leurs caractéristiques globales (apport de carbone et d'azote, taux d'humidité, etc...).</p>	
--	--

#### **IV- Réalisation :**

<b>Contexte</b>	<b>Historique et avancement</b>
<p>Il s'agit d'un projet intercommunal.</p> <p>La gestion des déchets étant de sa compétence, la communauté de communes a été maître d'ouvrage pour la réalisation de sa plate-forme de compostage. Celle-ci est destinée à recevoir les déchets verts produits par les services techniques, les entreprises d'entretien des espaces verts et la population des communes membres. A charge désormais à la CCHMo d'assurer les différentes phases du traitement de ces déchets pour produire un compost de qualité dont les communes et les particuliers sont les principaux bénéficiaires.</p>	<p><b>Etude de faisabilité réalisée de mars à septembre 2006</b></p> <p>L'objectif principal de l'étude était de dégager des propositions technico-économiques relatives à la création et à l'exploitation d'une plate-forme de compostage en vue de la desserte des communes de la Communauté de Communes de la Haute-Moselotte.</p> <p>La mission se décomposait en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan synthétique et commenté de la gestion actuelle des déchets verts sur l'ensemble du territoire de la CCHMo.</li> <li>- Rappel des aspects législatifs et réglementaires liés à la construction d'une plate-forme de compostage.</li> <li>- Détermination des caractéristiques et des conditions de réalisation du projet de plate-forme de compostage.</li> <li>- Synthèse des choix retenus par la Communauté de Communes.</li> </ul>

	<p>Deux options pouvaient compléter cette étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration de la valorisation des boues des stations d'épuration locales dans le dimensionnement de la plate-forme (co-compostage).</li> <li>- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la plate-forme de compostage.</li> </ul> <p>Les phases 1 « <b>Bilan de la gestion actuelle</b> » et 2 « <b>Les principes de compostage</b> » de cette étude sont validées le 14 décembre 2006</p> <p>La phase 3 « <b>Site d'implantation</b> » est quant à elle validée le 16 février 2007.</p> <p>A l'issue de cette phase, l'idée du co-compostage « boues d'épuration et déchets verts », d'abord envisagée, est abandonnée au seul profit du compostage traditionnel c'est-à-dire le traitement par compostage des seuls déchets verts, apport de carbone et d'azote.</p> <p>L'étude terminée, les entreprises sont retenues. Débutent alors courant 2009 les premiers travaux de préparation du terrassement et de l'accès au site.</p> <p>La durée d'exécution s'est trouvée allongée du fait de différents problèmes rencontrés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pente croissante du terrain Nord-Est – Sud-Ouest est modifiée.</li> <li>- Le passage au-dessus d'une partie du site d'une ligne électrique de 63 kv. Cornimont-Le Thillot entraîne la prise de mesures de mise en sécurité.</li> <li>- La nature du sol nécessite l'extraction de plus de 15 000 m<sup>3</sup> de roche.</li> </ul> <p><b>La première année d'exploitation</b></p> <p>Après plus de deux années de travaux, la plate-forme de compostage sur le site de Blanfin à Saulxures-sur- Moselotte est opérationnelle et les premiers déchets verts y sont déposés courant 2012.</p> <p>Le quai de déchargement pour les particuliers se décompose en 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une partie réservée aux végétaux fortement azotés comme les tontes de pelouse, les déchets floraux, herbes...</li> <li>- Une deuxième partie accueille les produits ligneux comme les tailles, branches, arbustes...</li> </ul> <p>Sont proscrits les souches d'arbres, les branches d'un diamètre supérieur à 18 cm, les pierres, les impuretés diverses ainsi que les déchets de nettoyage de la voie publique.</p> <p>Afin de répondre à l'afflux de déchets verts sur la plate-forme, et dans l'attente de l'acquisition d'un engin de manutention, la collectivité fait appel à un agriculteur local pour vider le quai utilisé par les</p>
--	---

particuliers et accessible par la déchèterie de Blanfin. Ces matériaux sont ensuite déposés et « gerbés » sur la plate-forme prévue à cet effet dans l'attente d'être broyés. Une intervention bi-mensuelle en pleine saison est nécessaire.

La collectivité est contrainte à trois reprises de faire appel à une entreprise haut-rhinoise. Celle-ci procède au broyage des déchets verts afin de dégager la plate-forme obstruée par ces mêmes déchets. Ce ne sont pas moins de 763 m<sup>3</sup> de produits broyés sortis de la machine et déposés sous forme d'andains retournés régulièrement afin de permettre une bonne oxygénation du compost en formation.

Au printemps 2013, le compost ainsi formé est criblé afin d'obtenir 300 m<sup>3</sup> de produit fini.

Un échantillon de ce compost est envoyé à la société SADEF sise à 68700 Aspach le Bas pour analyse. L'obtention de la norme NFU U44-051 est en effet indispensable pour pouvoir proposer le compost aux ménages qui en feront la demande.

En mai avec l'acquisition d'un engin de manutention de type MERLO 32/6 TOP, la collectivité devient autonome dans la gestion de la plate-forme de compostage.

**Axes de développements à venir :**

- Réduire encore et toujours le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité

Le volume d'ordures ménagères géré par la CCHMo baisse de 3 % par an. Aujourd'hui, il est de 2 250 tonnes auxquels s'ajoutent 3 300 tonnes de déchets divers collectées sur les 2 déchèteries de la CCHMo. Il est évident que TRIER fait désormais partie de la vie de tous, pour des raisons économiques mais également pour des raisons de respect de la planète.

- Sensibiliser le public sur la réduction des déchets à travers le compostage qu'il soit public ou individuel et plus largement sur le développement durable. Enrichir son jardin sans frais... les avantages du compostage sont nombreux.

- Améliorer les performances et la rapidité de formation du compost en utilisant plusieurs techniques: Brasser de temps en temps afin d'aérer le compost et d'homogénéiser son contenu.

Arroser de temps en temps le compost afin d'en augmenter les performances.

- Essaimer les pratiques de compostage en communiquant sur les actions mises en œuvre

Deux journées « portes ouvertes » ont été organisées afin de faire découvrir la plate-forme à la population. Cette opération sera renouvelée régulièrement pour assurer le développement du compostage.

## V- Investissements :

Coût et financement	Retombées locales	Actions de communication
<p>Dès l'origine du projet, les partenaires institutionnels de la collectivité ont été sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût de l'opération avec le matériel : 516 861 €</li> <li>- Conseil général des Vosges : 118 871 €</li> <li>- ADEME : 155 058 €</li> <li>- Autofinancement : 242 932 €</li> </ul>	<p>En ajoutant à ses activités la plate-forme de compostage et le centre de transit des ordures ménagères sur le site de Blanfin, la communauté de communes de la Haute-Moselotte affirme ainsi sa compétence dans les domaines du traitement et du suivi des ordures ménagères.</p> <p>Avec la plate-forme de compostage, tous les déchets verts des 5 communes sont recyclés. Le produit fini est non-polluant et naturel. Les analyses du compost ne mentionnent aucune contre-indication pour une utilisation florale ou agraire malgré son aspect grossier dû au criblage de 40 m/m.</p> <p>Sur les 300 m3 de produit prêt à être utilisé, la moitié a été distribuée auprès des 5 communes, leurs Services Techniques Municipaux étant prioritaires pour charger les camions à l'aide de l'engin manuscopique. Les 150 m3 restants, recriblés avec une maille de 30m/m ont été proposés gracieusement aux particuliers à raison d'un m3 au maximum par personne lors des portes ouvertes.</p> <p>En plus de la production, la conséquence immédiate est l'économie de transport des bennes de déchets verts non traités, de Blanfin vers les points d'enfouissement naturels.</p> <p>Pour les grosses quantités de déchets verts, nos concitoyens sont invités à les livrer directement à Blanfin. Les déverser à La Bresse, autre déchèterie de la CCHMo entraînerait une manutention et un transport supplémentaires. De plus, le gardien de la déchèterie implantée sur La Bresse a la consigne d'appliquer la règle de 1 m3 de déchets verts par jour et par personne : c'est le seuil fixé pour fournir un service de proximité aux particuliers. Au-delà, il est estimé qu'il s'agit d'une activité professionnelle et que le transport</p>	<p>La population est régulièrement informée par le biais des bulletins municipaux des 5 communes et par la lettre intercommunale dans laquelle la commission cadre de vie relate les différentes actions menées telles que la réalisation et la gestion de la plate-forme de compostage.</p> <p>Quant aux événements spécifiques, ils sont annoncés par la presse écrite (Vosges Matin), par la radio locale (Résonance FM) et même par la télévision régionale (Vosges Télévision). Une promotion de la plate-forme de compostage a été réalisée dans la semaine du 07 au 12 octobre 9 2013. C'est ainsi qu'un reportage télévisuel de 7 minutes a été programmé le jeudi 10 octobre sur Vosges Télévision.</p> <p>En plus de ces informations, la CCHMo a <b>mené une campagne d'incitation au compostage individuel auprès de sa population</b> : explications soulignant l'intérêt du processus et présentation de matériels.</p>

	<p>à Blanfin s'impose.</p> <p>L'engin de chargement de type Manuscopic, acquis cette année, est venu compléter le parc de matériel en donnant à la collectivité les moyens propres pour exploiter la maturation du compost. Cette décision d'achat a fait l'objet d'une mûre réflexion de la part de la commission cadre de vie à laquelle est apparu l'avantage financier d'acquérir un engin propre à la collectivité.</p> <p>En plus de la gestion quotidienne des tas de déchets verts déposés (mise en cordon, gerbage, brassage pour assurer l'homogénéité du mélange, chargement du produit fini) cet</p> <p>10</p> <p>engin pourra intervenir dans d'autres domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le tassement des matériaux évacués de la déchèterie vers les lieux de traitement : le transport étant facturé au nombre de voyages, faute de compactage, la benne serait évacuée avec peu de matériaux Ceux-ci occupant un gros volume pour peu de poids. Une économie substantielle est donc attendue en assurant fréquemment un compactage interne.</li> <li>- Le déneigement du site (déchèterie et plate-forme de compostage)</li> <li>-La gestion et le concassage des matériaux tout venant déposés sur site et mis à disposition par la commune de Cornimont dans le but d'être réutilisés sur la voirie communale.</li> </ul>	
--	--	--

**Contact :** Francine GAILLET- Adjointe et déléguée communautaire

[Francine.gaillet@wanadoo.fr](mailto:Francine.gaillet@wanadoo.fr) ; 06 70 30 99 79